

MAIRIE DE VALAVOIRE 04250 09.64.26.62.50 mairie-de-valavoire@wanadoo.fr

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL Séance du Jeudi 04 février 2021

Présents: Magali COLOMBERO, Christopher DENBY, Robert LIEUTIER, Hervé MIRAN, Christiane RI-

CHIER-PEIRETTI

Sophie SACCHETTI assiste à la réunion.

Absentes excusées: Véronique PICHON, Monique SEVIKIAN.

Pouvoir : Véronique PICHON donne son pouvoir à Hervé MIRAN et Monique SEVIKIAN donne son

pouvoir à Christopher DENBY.

Secrétaire de séance : Magali COLOMBERO.

Début: 9h30

APPROBATION PV DU 17 décembre 2020

Après concertation pour le PV du conseil en date du 17 décembre 2020, Monsieur le Maire demande s'il n'y a pas de commentaires. Le conseil approuve à l'unanimité.

DELIBERATIONS

Adressage: choix d'un prestataire

Vote = 7 voix « pour » (unanimité)

Le conseil doit prendre une délibération concernant le choix d'un prestataire pour effectuer l'adressage complet de la commune, afin de répondre aux critères d'éligibilité pour l'installation de la fibre. Cela doit être fait dans les meilleurs délais.

Monsieur le Maire soumet au conseil 3 devis :

- Convention avec la Communauté de Communes Sisteronais Buëch 1800 € HT
- Devis de l'entreprise 1nTerreAction de LA MOTTE DU CAIRE (Monsieur PONZO) 1620 € HT
- Devis de La Poste 2240 € HT

Monsieur le Maire souligne qu'il n'y a pas eu de bons ou mauvais retours ni sur la CCSB ni sur La Poste, et propose au conseil, Monsieur PONZO, nouvellement installé à Clamensane, ayant toutes les connaissances et la formation requises pour effectuer un tel travail, d'autant plus que Monsieur PONZO pourrait être accompagné sur le terrain par les membres du conseil.

Madame PEIRETTI intervient pour souligner que le travail doit être effectué avec sérieux et méticuleusement, car il est indispensable que les écarts du village soient considérés par SFR au moment de l'installation de la fibre.

Le conseil vote à l'unanimité, pour rencontrer Monsieur PONZO.

Madame RICHIER PEIRETTI demande si les rues vont changer de nom. Cela ne sera pas le cas. Monsieur DENBY demande s'il y aura des numéros attribués aux maisons. Ce sera probablement le cas.

Règlement du cimetière

Vote = 7 voix « pour » (unanimité)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la police du cimetière est une mission dévolue au maire de la commune (art. L 2213-8 du CGCT).

Une commission a été formée et s'est réunie afin de proposer un règlement du cimetière. Monsieur le Maire montre le plan mis à jour suite aux travaux de la commission (intégration d'emplacements occupés et d'emplacements libres et corrections demandées par Mme SEVIKIAN).

Celui-ci fera l'objet d'un arrêté municipal, Monsieur le Maire souhaite mettre au vote du conseil cette proposition de règlement.

Monsieur le Maire propose d'afficher le plan du cimetière avec les noms correspondants aux emplacements. Le conseil vote à l'unanimité.

• Questions diverses

- Point sur la réunion SDE 04 du 03/02/2021
- Point sur la CCSB
- Point sur les projets (télégestion de l'eau)
- Favorable à l'unanimité pour attribuer à M. BILLIOTTE Franck la coupe de bois restante
- Monsieur le Maire annonce au conseil la vente de la maison TAVAN.

Le prochain conseil municipal sera fixé ultérieurement. Séance levée à 11h35.